



## On me refuse l'accès à mon box de stockage en surendettement

-----  
Par Angel27

Bonjour,

Je loue un box de stockage a une société.

J'ai du faire une procédure de surendettement en aout 2023 ou la société de stockage à fait des recours refusé par la juge.

J'ai 3 loyer impayés a la société de box déclaré a la commission de surendettement.

Un jugement est rendu depuis septembre 2024 ou je rembourse ma dette de loyer locative mais la juge malgré les recours de la société de box considère que je n'ai pas à remboursé certains créancier dont la société de stockage.

Depuis qu'ils ont eu la décision final de tribunal, ils m'ont bloqué l'accès au batiment et ont mis un second cadenas pour que je ne puisse plus ouvrir mon box que je vontinue de payer.

Depuis septembre 2023 je nai plus eu de retard ou d'impayé, mais malgré cela, et la decision de la juge, il refuse que j'accède a mon box même en leur presence.

Que puis-je faire?

Je paie plus de 88? par mois pour rien puisque je n'ai plus aucun moyen d'accéder à mes biens.

Ont il droit de faire cela? Car même mes dettes de logement locative ne me met pas en difficulté depuis que je rembourse.

Merci par avance car je ne sais plus comment proceder

-----  
Par kang74

Bonjour

Voir le contrat qui vous lie avec cette société, mais je ne serai pas étonné qu'un impayé vous fasse perdre la jouissance du box de stockage .

N'auriez vous pas eu d'information à ce sujet, notamment l'obligation de débarrasser les lieux ?

Contrairement à un logement, il n'y a pas de droit au maintien dans les lieux,à mon avis en ce moment vous payez pour le fait de bloquer un box avec vos affaires, ce qui ne vous donne pas forcément le droit de jouir du box à votre guise .